

## UNITÉ HYDROGRAPHIQUE ARMANÇON

### SAM.1



91 539 habitants

3 072 km<sup>2</sup>

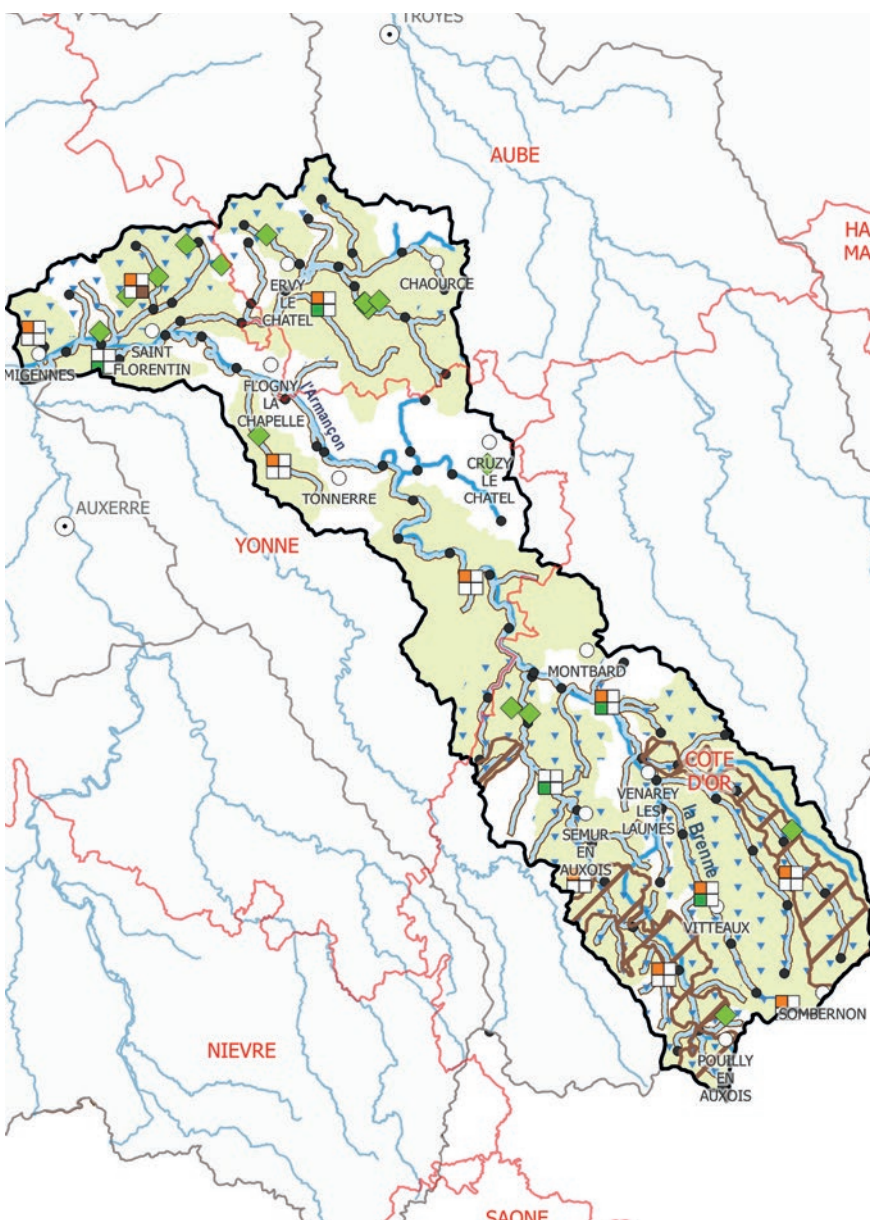
814 Km de masses d'eau « cours d'eau »

Le bassin de l'Armançon est caractérisé par un chevelu important en tête de bassin et sur le bassin de de l'Armanche, trois plans d'eau majeurs (lac de Pont, barrage de Grosbois, barrage de Cercey) et le canal de Bourgogne qui longe l'Armançon.

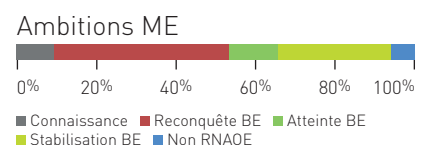
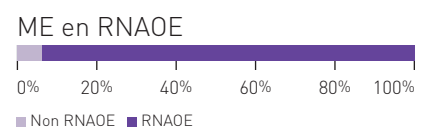
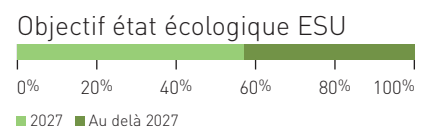
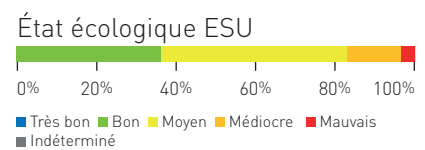
94% des cours d'eau sont dégradés morphologiquement ou présentent des risques de dégradation hydromorphologiques. La préservation des prairies de fonds de vallées et des zones d'expansion de crues est un des enjeux majeurs sur ce bassin, dans le contexte actuel de fragilisation de la filière élevages et de retournement important des prairies ces dernières années.

La répartition des ressources en eau avec les prélèvements des lacs et le fonctionnement du canal qui impactent fortement l'hydrologie de l'Armançon et de ses affluents est également une priorité.

Les pressions sur la qualité de l'eau persistent malgré des améliorations : l'assainissement reste impactant sur quelques cours d'eau à faible capacité de dilution et les pollutions diffuses (phytosanitaires et nitrates), mieux évaluées, augmentent et deviennent prépondérantes (concerne 63% des cours d'eau concernées) sur les secteurs en grandes cultures (en lien également avec la qualité des captages d'eau potable).



Masse d'eau	
Rivières et canaux	55
Lac	3
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	7



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE  
ARMANÇON**
**SAM.1**

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	3				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	8				
ASS0502	Equiperment d'une STEP Hors Directive ERU	17				
ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	5				
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	2				
<b>Réduction des pollutions des industries</b>						
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	2				
<b>Réduction des pollutions agricoles</b>						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	2				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	31				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	2				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	22				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	26				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	58				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	40				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	11				
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	82				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	42				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	6				
<b>Gestion de la ressource en eau</b>						
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	45				
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	3				